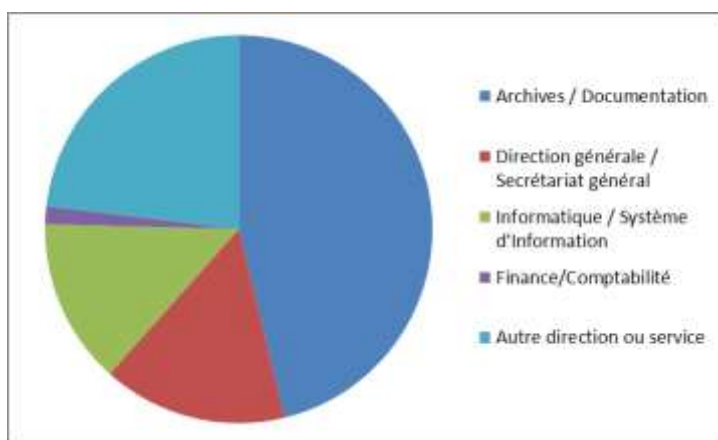


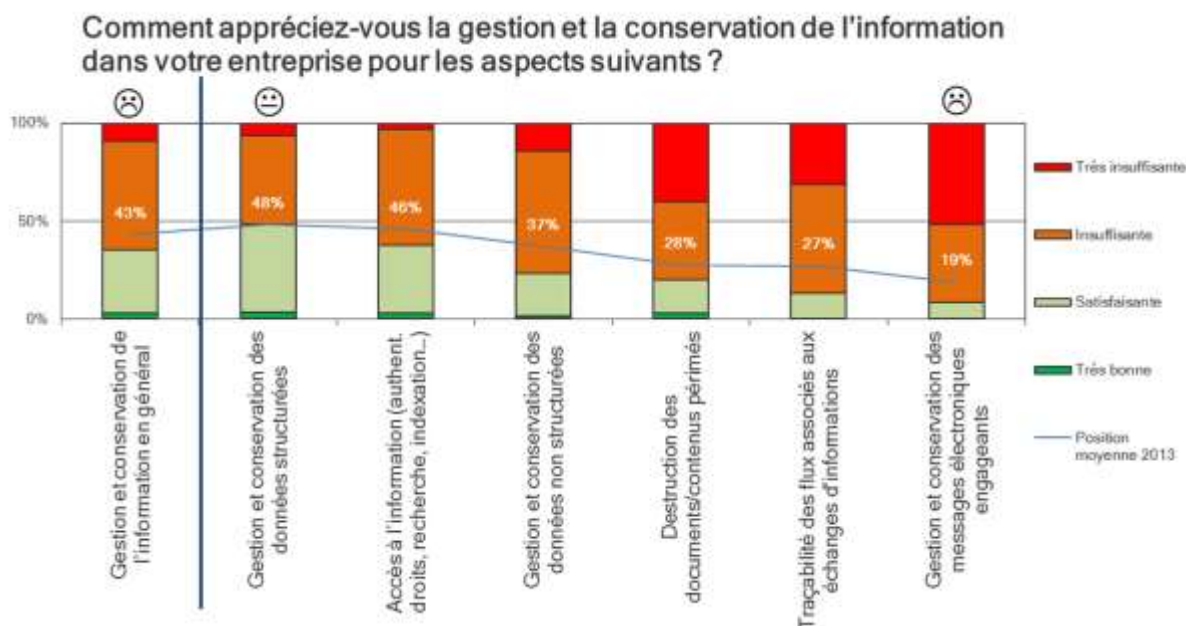
## Synthèse des résultats de l'enquête 2013 du CR2PA « L'archivage dans l'entreprise »

L'enquête CR2PA sur l'archivage managérial a été menée au deuxième trimestre 2013. 67 questionnaires ont été validés pour constituer le panel : 24 provenant d'entreprises adhérentes au CR2PA, 33 extérieurs et 10 réponses anonymes.

Les 67 répondants se répartissent à parts égales entre organisations du public et entreprises privées, de toutes tailles et tous secteurs. Les répondants sont assez diversifiés avec une petite moitié travaillant dans un service Archives-documentation.



Appréciation générale de la situation en matière de conservation et de traitement de l'information. Le graphique correspondant à cette première question met en évidence que le traitement de l'information n'est pas optimal ; la situation assez mauvaise pour la conservation des mails engageants, les données structurées sont mieux gérées.



Remarque : finance, gestion et achats sont des Métiers avec une tradition d'archivage ; communication, R&D, commerce, supply chain sont à conquérir.

Motifs principaux de consultation des documents/contenus archivés. Les documents archivés sont d'abord utiles en interne /opérationnel, et pour se défendre en cas de litige / contentieux. La *eDiscovery* n'est pas vraiment connue, dans les entreprises en France et un petit peu dans celles internationales.

Risques. Les risques (contentieux, contrôles, incidents) sont un événement déclencheur du projet d'archivage dans une petite majorité des cas. Les risques financiers liés à l'archivage sont mal évalués (2 répondants ont réalisé une étude systématiquement).

Externalisation. Les pratiques sont très diverses, autant pour le papier que pour le numérique. Le motif n° 1 d'externalisation est le manque de place... Le fait que l'archivage n'est pas le cœur de métier de l'entreprise vient toutefois en seconde position.

Politique d'archivage. 4 répondants sur 5 ont identifié un responsable conservation/destruction des documents qui engage l'entreprise et 90% ont défini ou projettent une politique d'archivage. La politique d'archivage définit dans 2/3 des cas des principes directeurs ou managériaux. Dans 3 cas sur 5, elle est portée par la direction générale ou le secrétariat général. Le rattachement hiérarchique du responsable est très variable, avec des situations très connotées archives papier (Services généraux en tête, Service documentaire, Service Archives) et d'autres dominées par la DSI. Dans un cas sur 5, le rattachement de type DG ou Secrétariat général est acquis.

Référentiel de conservation. Un tiers seulement des répondants l'ont élaboré. C'est « en cours » chez la majorité. Quelques uns ne l'ont pas prévu.

Système d'archivage électronique (SAE). Un tiers des répondants déclarent en avoir un. Un tiers y travaille. Un tiers ne l'a pas prévu. *Sans surprise, les grandes entreprises sont quasiment toutes engagées dans la démarche. Les deux normes les plus suivies sont, à part égales : ISO 15489 sur le « records management » et NF Z 42-013 / ISO 14641-1 conservation numérique sécurisée.* Pour l'acquisition d'une solution, le principal critère de choix reste le prix... L'intégration à l'existant, l'ergonomie utilisateur, la couverture fonctionnelle viennent ensuite. Les solutions utilisées sont très hétérogènes et les appréciations difficilement comparables.

Priorités et attentes des répondants. Les trois principaux challenges cités par les répondants sont :

1. Sensibiliser les collaborateurs aux questions de l'archivage : le métier qui est destinataire des bénéfices du projet d'archivage doit être acteur,
2. Assurer la pérennité de la conservation numérique,
3. S'assurer que toute information archivable est bien archivée (complétude de l'archivage).

#### Quelques citations

« S'assurer, dès le début du projet, un support engagé des instances dirigeantes de l'entreprise ! Des messages forts doivent émaner de la Direction générale et être sérieusement relayés par le comité de direction ».

« Commencer par se poser 2 questions simples : pourquoi j'archive ? Et si je n'archive pas, quelles sont (seraient) les conséquences ? ».

« Ne pas y aller seul ! Le CR2PA est une bonne réponse pour se faire une idée de la démarche à suivre ».

**Cette enquête du CR2PA donnera lieu en 2014 au premier Baromètre français de l'archivage managérial ©.**